



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PAR Prefecture PÉRIGORD-LIMOUSIN

2023-2-4

Commune de communes
024 242 400 752 - 20230331 - 2023_2_4 - Séance du 30 mars 2023
Recu le 05/04/2023
Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
20/03/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 30
Pouvoirs : 5

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, COTTA Solange (suppléante de Philippe BRUN)

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante Solange COTTA), DOBBELS Michel (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), DUTHEIL Frédéric (a donné pouvoir à Sylvie BOSREDON COURNIL), FAYE Jean-Louis (a donné pouvoir à Grégory SAERENS), JUGE Jean-Claude (a donné pouvoir à Michel AUGEIX), LAGARDE Bernadette (a donné pouvoir à Raphaël CHIPEAUX), COUTURIER Pierre-Yves, PETIOT Tony, RANOUIL Michel,

Monsieur Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

Avance remboursable du budget principal vers le budget annexe ZA Labaurie

Afin de permettre l'acquisition de terrains dans le cadre du budget annexe ZAE Labaurie, et d'équilibrer le budget dans l'attente de la viabilisation et de la vente des terrains, il convient d'effectuer une avance remboursable :

- de 261 160 € du budget principal au budget annexe ZA Labaurie

Cette avance remboursable sera réalisée avec l'imputation comptable suivante :

- budget principal : compte 276348 en dépense
- budget annexe ZAE : compte 168748 en recette.

Dans l'attente des chiffres définitifs relatifs à l'exécution financière de l'exercice 2023, il est proposé d'autoriser le versement d'une avance remboursable du budget général au budget annexe ZA Labaurie d'un montant maximal de 261 160 €. Seuls le montant nécessaire à l'équilibre du budget annexe sera effectivement versé dans le respect du montant maximal autorisé

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE l'octroi d'une avance remboursable d'un montant maximal de 261 160 € par le budget principal au budget annexe ZAE Labaurie, et qui fera l'objet d'un remboursement progressif sur les exercices suivants en fonction du rythme de réalisation des travaux et de l'encaissement des recettes.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à effectuer les différentes opérations comptables comme indiqué ci-dessus.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 31 mars 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

